

## Syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône

1, rue Max Devaux - 70000 Vesoul  
Tél : 03 84 77 00 00 - e-mail : contact@sied70.fr - site internet : www.sied70.fr

# Compte rendu de la Commission « Travaux » du 15 janvier 2025

### Présents en présentiel :

Membres de la Commission : Philippe COMBROUSSE (Président), Yves PELLETIER (délégué de Nantilly), Bernard DUCHANOY (délégué de Coulevon), Bernard LACROIX (délégué de Chatenois).  
Membres du Bureau syndical : Jean-Marc JAVAUX (Président), Pascal GAVAZZI (1<sup>er</sup> Vice-Président), Marie Breton (2<sup>ème</sup> Vice-Présidente), André GAUTHIER (4<sup>ème</sup> Vice-Président), Viviane CARSANA (secrétaire adjointe), Denis DAGOT (administrateur), Jean-Luc BRULE (administrateur).

### Présents en distanciel :

Membres de la Commission : Annie OUDOT (déléguée de Demangevelle), Loïc LABORIE (délégué de Luxeuil-les-Bains), Jean-Jacques MILLERAND (délégué de Ferrières-les-Scey).

### Autres membres présents :

Fabrice TONGHINI (directeur), Georges MIGNOT (responsable du service réseaux-secs).

### Excusés :

Virginie LUTHRINGER (administratrice), Daniel NOURRY (administrateur), André MARTHEY (administrateur), Frédéric GUIBOURG (administrateur), Jean-Noël CHAMBON (administrateur), Pierre CLERC (délégué de Pusey).

Le Président de la commission « Travaux », Philippe COMBROUSSE, ouvre la séance qui se déroule en présentiel au siège du SIED 70 au 1 rue Max Devaux 70000 VESOUL, et en visioconférence.

### Appel à projets dissimulation de réseaux 2025 :

La commission constituée en jury effectue le classement des candidatures reçues (*cf tableau en pièce jointe*).

Pour l'année 2025, la commission propose de fixer le montant des fonds propres mobilisables par le SIED 70 à 424 600 € ce qui porte l'enveloppe travaux à 1 870 000 € HTVA compte tenu de des aides du FACé et de la participation des concessionnaires au titre de l'article 8.

### Priorisation des travaux de renforcements

La commission prend connaissance des critères proposés pour permettre la priorisation et le classement des travaux de renforcement 2025.

Il est ainsi proposé :

- de démarrer une 1<sup>ère</sup> partie du programme qui en découle (1 245 345 € HTVA), en précisant que le programme définitif de l'année 2025 pourra être établi après la notification définitive des aides 2025 du Facé et d'éventuelles urgences de travaux pouvant intervenir avant fin 2025 ;

- de demander au CAS FACé pour l'année 2025, une dotation du sous-programme « renforcement » d'un montant de 2 000 k€ HTVA de travaux et de solliciter une réévaluation des autres programmes à hauteur de l'évolution du prix des travaux constatés au SIED 70 entre 2012 et 2025 (+ 28,2%) ;

- d'examiner le transfert du sous-programme « extension » au profit du programme « renforcement » après la notification par le CAS FACé des dotations 2025.

*La commission émet un avis favorable à ces propositions.*

### **Renouvellement des marchés de travaux – AO 46**

La commission prend connaissance des modalités de consultation des travaux sur les réseaux secs pour les 4<sup>ème</sup> marchés subséquents et de la résiliation adressée au groupement SBTP/SERPOLLET à compter du 2 avril prochain.

*La commission émet un avis favorable sur les modalités de mise en œuvre de cette prochaine consultation.*

### **Fourniture de luminaires, de mâts et d'horloges astronomiques pour l'éclairage public (matériels sans préoccupation esthétique)**

Il est proposé une modification du cahier des charges proposé lors de la dernière commission compte tenu du choix à arrêter entre la technologie GSM et/ou Lorawan pour les horloges astronomiques connectées.

La procédure retenue par le SIED 70 serait à nouveau un accord-cadre, après appel d'offres ouvert, d'une durée de 1 an renouvelable de 3 périodes d'une année.

Cet accord-cadre comporterait 5 lots (au lieu de 4):

- Lot n°1 : luminaire fonctionnel
- Lot n°2 : luminaire d'ambiance
- Lot n°3 : mâts et candélabres
- Lot n°4 : horloges astronomiques (non connectées mais connectables)
- Lot n°5 : drivers électroniques pour luminaires leds

*La commission émet un avis favorable sur les modalités de mise en œuvre de cette prochaine consultation.*

### **Fourniture des postes de transformation et des transformateurs**

La consultation des titulaires de l'accord-cadre a eu lieu le 14 janvier 2025 pour l'attribution des 3<sup>èmes</sup> marchés subséquents. La remise des offres est fixée au 12 février 2025

*La commission prend acte de cette information.*

### **La Maintenance de l'éclairage public**

*Les membres de la commission prennent connaissance de l'évolution des adhésions des communes à la maintenance d'éclairage public proposée par le SIED 70.*

### **Questions diverses :**

*Monsieur Loïc LABORIE souhaite qu'un jour, les bornes de recharge publiques puissent être connectées afin de savoir lesquelles sont disponibles.*

Il est indiqué que le réseau de bornes qui relève de la compétence du SIED 70 est déjà connecté et que toutes les applications permettent de connaître leur localisation et leur disponibilité.

*Monsieur Loïc LABORIE souhaite également savoir dans quelle mesure un groupement de commandes pourrait être mis en place afin de permettre aux collectivités de répondre aux obligations qu'elles ont en matière d'équipement de bornes sur les espaces publics ou sur un parc aquatique par exemple.*

Il est rappelé qu'il y a 2 réglementations qui s'appliquent :

- la première, issue du code de la Construction et de l'Habitat, qui porte sur l'équipement obligatoire de bâtiments non résidentiels avec des prises de recharge. Cette dernière ne précise pas la puissance à mettre à en œuvre, ni même une obligation de rendre publique cette prise de recharge.

- la seconde qui porte sur l'obligation d'équiper des parcs de stationnement gérés en délégation de service public, en régie ou en marchés publics et qui, donc, ne s'applique aucunement aux parkings en libre accès, ce qui représente la quasi-totalité des parcs de stationnement en Haute-Saône.

Ainsi les communes de Haute-Saône n'ont aucune obligation d'équiper leurs installations de bornes publiques.

Il est précisé que le SIED 70 s'est groupé avec 6 autres syndicats d'énergie pour mutualiser les moyens mis en œuvre afin de mailler le territoire de la Haute-Saône et permettre la recharge des usagers qui en ont besoin, essentiellement les personnes en itinérance, quand on considère que 80 % de la recharge se fait à domicile.

Ainsi, le SIED 70 a défini et mis en œuvre un programme de déploiement de bornes publiques et ne souhaite pas aller au-delà, à l'heure actuelle, compte tenu de la faible demande des usagers constatée à ce jour.

*Monsieur Loïc LABORIE s'interroge sur l'offre qui pourra être proposée à l'habitat vertical.*

Au regard de l'usage actuel et des possibilités techniques, il est vraisemblable que les recharges se feront sur des bornes rapides, présentes sur le domaine public ou en supermarché.

Par ailleurs, il est précisé que les communes, comme Luxeuil, ont transféré la compétence relative à la mise en place et l'exploitation de bornes publiques au SIED 70. Elles n'ont donc pas la possibilité d'en installer sans passer par le SIED 70. Si, en raison de la construction d'un nouvel aménagement, la commune souhaite la mise en place d'une nouvelle borne, elle doit en faire la demande au SIED 70 qui étudiera l'opportunité ou non d'en installer.